

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE CIRCULATION
La Tuilière**

N°105

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT *En raison de travaux effectués par l'entreprise SCOPELEC mandatée par ORANGE lieu-dit : « La Tuilière » pour la pose de 4 poteaux bois du lundi 13 juillet 2020 au vendredi 24 juillet 2020.*

ARRETE

ARTICLE 1 : *En raison de travaux effectués par l'entreprise SCOPELEC mandatée par ORANGE lieu-dit : « La Tuilière » pour la pose de 4 poteaux bois, la circulation sera alternée manuellement par feux tricolores du lundi 13 juillet 2020 au vendredi 24 juillet 2020.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 02 juillet 2020.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

